

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par

Mme Lavalette, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Frappé, M. Taché de la Pagerie, Mme Ranc,
M. Muller, Mme Levavasseur, Mme Mélin et Mme Loir

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.